

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 17 octobre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : DEVA1325714S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, et à M. Daniel Bététa, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources, et à M. Marc Hego, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, à M. Patrick Boucheron, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Languedoc-Roussillon, à M. Patrick Pezzetta, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur, et à M. Vincent Carmigniani, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, dans la limite du ressort géographique de leur délégation, à Mme Marie-José Lepine, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Côte d'Azur, et à Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Corse.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, à Mme Patricia Barbieri, adjointe d'administration de l'aviation civile, et à Mme Sylviane Herbey, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, à Mme Marie-José Maud, adjointe d'administration de l'aviation civile, à Mme Françoise Girardot, adjointe d'administration de l'aviation civile, à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile, et à Mme Hélène Picard, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile, à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 8

La décision du 1^{er} septembre 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 octobre 2013.

F. ROUSSE